



L'assurance a annulé sa proposition de cession

Par **essid malek**, le **29/06/2018** à **11:34**

Suite à un sinistre auto (inondation) , j'ai reçu un email de l'expert contenant une proposition de cession de la véhicule à l'assurance avec une proposition indemnisation d'un montant X euros .

J'ai envoyé un mail à l'assurance en disant que j'ai reçu la proposition de je vais l'accepter . .

Le lendemain , j'ai reçu un mail de l'assurance en disant que la proposition de cession / indemnisation envoyé par l'expert hier est caduque et n'est pas encore validé et il faut attendre .
et qu'il faut pas envoyé l'accord de cession / indemnisation à l'expert .

ceci me parais bizarre , l'assurance se rétracte sur sa première proposition confié à l'expert !!

est ce que ceci est légitime ? la loi est claire : seul l'assurée peut accepter ou refuser la proposition de cession dans un délai de 30 jours .

Par **Visiteur**, le **29/06/2018** à **13:05**

Bjr

C'est bien la compagnie qui doit vous communiquer sa proposition d'indemnisation.

En effet, les conclusions de l'expert sont synthétisées dans un rapport remis à l'assureur.

C'est à partir de ce document d'évaluation et des garanties inscrites au contrat qu'une offre d'indemnisation est établie par la compagnie d'assurance.